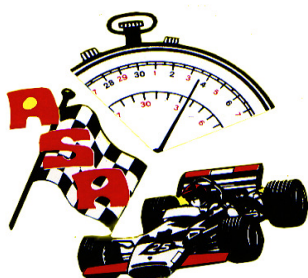


7ème Rallye Automobile du Pays de Montbéliard 8/9 Octobre 2011

REGLEMENT

organisé par
l'Association Sportive Automobile du
Pays de Montbéliard



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284
25205 MONTBELIARD CEDEX
TEL/FAX 03.81.93.11.93 PORTABLE06.80.22.32.39
Site internet : www.asapm.fr
Email : ASAPM25@wanadoo.fr

7^{ème} REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD 8 et 9 octobre 2011

Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 24 août
Ouverture des engagements : 24 août
Clôture des engagements : 24 septembre
Parution du road-book : Jeudi 6 octobre
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM
Dates et heures des reconnaissances : vendredi 7 octobre de 8h00 à 17h00 et le samedi 8 octobre de 8h00 à 10h00
Vérification des documents et des voitures : samedi 8 octobre de 7h00 à 11h00
Heure de mise en place du parc de départ : 7h00
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 8 octobre à 10h30
Publication des équipages admis au départ et de l'ordre des départ : sortie parc fermé à 11h30
Briefing des pilotes : écrit
Départ de : Parc fermé à 12h00
Arrivée à : dimanche 9 octobre à 2h00
Vérification finale : dimanche 9 octobre à 2h00
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le dimanche 9 octobre salle de la roselière à Montbéliard à 10h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 8 et 9 octobre 2011 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 7^{ème} Rallye Régional du Pays de Montbéliard.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R en date du et par le Comité Régional BFC sous le numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard
Secrétariat du Rallye, Adresse : salle de la roselière à Montbéliard
Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93
Fax : 03.81.93.11.93 Email : asapm25@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : salle de la roselière à Montbéliard du 8 octobre à 12h00 au 9 octobre à 2h00

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mr SIMON Gérard licence n°12017 04/19
Membre du collège	Mr DUROC Denis licence n°147050 04/05
Membre du collège	Mr PETOT Claude licence n°3614 04/09
Directeur de Course :	Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09
Directeur de Course Adjoint :	Mr VOILLAT Alain licence n°1912 04/05
	Mr BLANQUIN Daniel licence n°1941 03/08
Directeur de Course ES 1.3.5 :	Mr FINQUEL Gérard licence n°1913 04/05
Directeur de Course Adjoint :	Mr DELOY Jean-Marc licence n°6830 04/09
Directeur de Course ES 2.4.6 :	Mr OLIVAIN Jacky licence n°3272 02/04
Directeur de Course Adjoint :	Mme REVERCHON Martine licence n°14505 04/09
Voiture Tricolore :	Mr HUSTACHE Denis licence n°3092 02/04
Voiture Damier :	Mr SEGUIN Daniel licence n°2477 04/13
Responsable du Parc :	Mr CUINET Michel licence n°104412 04/11
Médecin Chef :	Docteur CHU Montbéliard
Commissaires Techniques responsable:	Mr REVERCHON Jean-Louis licence n°6835 04/09
Commissaires Techniques	Mr LALLEMAND André licence n° 55989 04/11
	Mr GUERANGER Nicolas licence n°122624 04/11
	Mr WIDMER Alain licence n°173668 04/11
Chargés des relations avec les concurrents (CS):	Mme LOMBARDOT Laurence licence n°135247 04/11
Chargés des relations avec les concurrents (CS):	Mme BOUTIN Catherine licence n° 161086 04/11
Chronométrage : ASA Franche-Comté	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour
La coupe de France des Rallyes 2012
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2011
Le challenge Comité Bourgogne Franche-Comté 2011
Le challenge Pirelli

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du lundi 26 septembre.
Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.
Les vérifications administratives auront lieu le : samedi 8 octobre de 6h30 à 10h15
Les vérifications techniques auront lieu le samedi 8 octobre de 6h45 à 10h30
Les vérifications finales seront effectuées : Garage
Taux horaire de la main d'oeuvre : 45€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 24 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

Mr BOITEUX Régis 24 rue de la maisonnette 70400 CHAVANNE

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs
- Pilote et copilote membre ASA PM : 200 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 245 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 140 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km.
Les épreuves spéciales sont :
ES 1.3.5 : 8 Kms ES 2.4.6 : 4 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : vendredi 7 octobre de 8h00 à 17h00 et le samedi 8 octobre de 8h00 à 10h00

Le nombre total de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange
- Directeur d'ES : Chasubles rouge

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Général	300 €	200 €	150 €
Groupe (1)	100 €	60€ si + de 5 partants	30 € si + de 10 partants
Classe (1)	220 €	110 € si + de 7 partants	80 € si + de 10 partants
Féminin (1)	100 €	-	-

(1) Les prix par Groupe/ Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 2 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables. De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 9 octobre à 10h30 Salle de la roselière à Montbéliard

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet :
www.asapm.fr